

MEMORIALJournal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**MEMORIAL**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.**C — N° 302****5 mars 2007****SOMMAIRE**

Anglertreff S.à.r.l.	14450	Kone Luxembourg	14456
Armoise Finance S.à r.l.	14487	Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l.	14485
Autaxion S.A.	14456	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l.	14453
Bauelemente Dieter SCHEUER GmbH ..	14450	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-C, S.à r.l.	14453
Bistrot-Bay S.à r.l.	14451	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.à r.l.	14453
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	14482	Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l.	14482
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	14483	Les Bains S.à.r.l.	14455
Capon Properties S.A.	14483	Luxembourg Flight Association S.à r.l. ...	14485
Caret BGHH S.à r.l.	14486	Meg S.A.	14452
Caret Lob S.à r.l.	14467	Merrill Lynch Administration Services (Lu- xembourg)	14482
Caruso S.à r.l.	14484	Merrill Lynch Administration Services (Lu- xembourg)	14483
Cita Sàrl	14484	Mondi	14485
Cita Sàrl	14484	Mondi Investments (Austria) S.à r.l.	14485
Compagnie Ingénierie Financière (Luxem- bourg) S.A.	14454	PAF S.A.	14493
Consolidated Lamda Holdings S.A.	14454	Pamplona PE Holdco 5 S.A.	14470
Dom Estate S.A.	14493	Parc Immobilière	14469
Energie Financement S.A.	14469	Pinto Basto International S.à r.l.	14457
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	14481	Plasthing Holding S.A.	14454
Euro-Am Immobilier S.A.	14452	Provimplux CVC S.A.	14451
Fast Forward S.à r.l.	14453	Quatre Chênaux Holding S.A.	14496
FHSI S.à r.l.	14451	Redsails S.A.	14495
Futuring P.G.P. S.A.	14450	RE Luxembourg S.A.	14455
GGG S.A.	14457	Renardière S.A.	14450
G.I.TE.N. Groupe International des Tech- nologies Naturelles	14456	Rich Investments S.à r.l.	14470
Grant Thornton Tax & Accounting	14469	Sonoco Luxembourg S.à r.l.	14496
Hondius S.A.	14452	Stormont Investments LLP	14451
Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l.	14457	Trident Holding	14457
Institution de Participation Industrielle, s.à r.l.	14452	UBS (Lux) Exposure Sicav	14485
Ixina International	14484	United Fund Management S.A.	14455
JER Cornavin S.à r.l.	14493		
JER Europe Fund III 6 S.à r.l.	14493		
KD Real Estate Corporation S.à r.l.	14492		
Knight Lux 2 S.à r.l.	14482		

Futuring P.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.492.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012631/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02116. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Anglertreff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.569.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012632/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02106. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Renardière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.495.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 1^{er} décembre 2006 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} décembre, 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007013156/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Baelemente Dieter SCHEUER GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 64.308.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012633/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02111. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007012697/242/12.

(070003546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Bistrot-Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 6, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 35.005.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007012699/227/12.

(070003531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Provimlux CVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.569.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012796/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06249. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Stormont Investments LLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.008.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé entre LISMORE S.à r.l. et DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. que:

- LISMORE S.à r.l. a cédé 1 part sociale dans la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. avec effet au 21 décembre 2006.

- DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. a acquis 1 part sociale dans la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. avec effet au 21 décembre 2006.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007013152/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007012765/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00648. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Hondius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.844.

Le bilan de la société au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007012766/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00640. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Institution de Participation Industrielle, s.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007013042/236/11.

(070004614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Euro-Am Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007012795/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06236. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Fast Forward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012801/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00460. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012797/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01494. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.796.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012798/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01488. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.795.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012817/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01507. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.031.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 9.00 heures le 17 octobre 2006 pour l'exercice 2005

Résolutions

1- L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Serge Kraemer, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme. Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD., Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007013125/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Plasthing Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.973.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013022/2195/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01160. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007013023/263/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01910. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

RE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.640.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour RE LUXEMBOURG S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

Référence de publication: 2007013037/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02425. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

United Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

O. Scherrer / Signature

Senior Relationship Manager

Référence de publication: 2007013024/3085/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02704. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Les Bains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.955.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007013025/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02663. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Autaxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2007.

p. Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007013046/231/13.

(070004550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007013026/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02661. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 30 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée prend acte des démissions des Administrateurs Rosanna Campagnari et Luca Bonini et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Marco Montanari, expert comptable, demeurant 4, Via Pampari, 42027 Montecchio nell'Emilia (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société.

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateurs

Référence de publication: 2007013160/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 13, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 54.622.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007013027/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02659. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Trident Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 33.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007013028/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02657. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

GGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.428.

Statuts coordonnés en date du 15 décembre 2006, suite à un acte n° 710 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007013414/208/12.

(070004908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pinto Basto International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 123.224.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1. SYLA HOLDINGS INC., with registered office at C/O GONZALEZ-RUIS Y ALEMAN, Calle Aquilino do la Guardia n° 8, Ciudad de Panama, Republica de Panama,

2. SAMOCH HOLDINGS INC., with registered office at C/O GONZALEZ-RUIS Y ALEMAN, Calle Aquilino do la Guardia n° 8, Ciudad de Panama, Republica de Panama,

Both here represented by Bertrand Job, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two separate proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of PINTO BASTO INTERNATIONAL, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, Road Town, British Virgin Islands, registered with the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 073232 (the Company),

II. That by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on November 14, 2006, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Tortola, in the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the opening balance sheet of the Company as of November 28, 2006;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue;

5. To acknowledge the resignation, effective at the date hereof, of the sole director and to grant it full discharge for the performance of its duties as director of the Company;

6. Appointment of three (3) managers of the Company for an unlimited duration; and

7. Establishment of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders approve the opening balance sheet of the Company as of November 28, 2006 a copy of which shall remain attached to the present deed. The balance sheet shows a net asset value of the Company of at least EUR 12,500.-.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles of Association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The exists hereby a private limited company under the name of PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art 4. Duration.

4. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

6.5. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) another manager of the same category as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be obligated to third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder shall have voting rights in proportion to the shareholder's ownership interest in the Company.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter these Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a majority in number of the shareholders who together own at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting Year.

14.1. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and partners toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account.

14.2 Each shareholder may inspect the said balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company.

General provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which begins on the date of the present deed, ends in Luxembourg on December, 31, 2006.

Fifth resolution

As a result of the consolidation of the number of shares representing the shares capital, SYLA HOLDINGS INC. shall receive 335 shares in exchange for 8,370 shares originally held.

As a result of the consolidation of the number of shares representing the shares capital, SAMOCH HOLDINGS INC. shall receive 165 shares in exchange for 4,130 shares originally held.

New shares for a nominal amount of twenty five (EUR 25.-) will be issued and allocated to the Shareholders in proportion with their existing shareholding.

As a result, the share capital shall be allocated as follows:

	Shares
SYLA HOLDINGS INC.: three hundred thirty five	335
SAMOCH HOLDINGS INC.: one hundred sixty five	165

Sixth resolution

The shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective at the date of the Meeting, of the director COMPANY MANAGERS LTD., and to grant full discharge for the performance of its duties as director of the Company.

Seventh resolution

The shareholders resolve to appoint the followings persons with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- 1) Mr. Johan Dejans, company director, born on November 17, 1966 in Aarschot, Belgium, residing at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;
- 2) Mr. Richard Brekelmans, company director, born on September 12, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;
- 3) Mr. Michael Verhulst, company director, born on August 25, 1969, in Almelo, the Netherlands, residing at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

Eighth resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. SYLA HOLDINGS INC., avec siège social à C/O GONZALEZ-RUIS Y ALEMAN, Calle Aquilino do la Guardia n° 8, Ciudad de Panama, République du Panama,

2. SAMOCH HOLDINGS INC., avec siège social à C/O GONZALEZ-RUIS Y ALEMAN, Calle Aquilino do la Guardia n° 8, Ciudad de Panama, République du Panama,

Les deux ici représentées par Bertrand Job, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les parties comparantes sont les associés de PINTO BASTO INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au International Business Companies Act of the British Virgin Islands sous le numéro 073232 (la Société).

II. Que par résolution du conseil d'administration/des associés de la Société valablement adoptée le 14 novembre 2006, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de Tortola aux Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville, avec effet immédiat, sans dissolution de la société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, de son principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan de la Société au 28 novembre 2006;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifiée au point 2 ci-dessus, la Société ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), divisé en cinq cent parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et réallocation des parts sociales suivant consolidation du nombre de parts sociales en émission;

5. Prise de connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée du gérant, et accord d'une pleine décharge pour l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société;

6. Nomination de trois (3) gérants pour une durée illimitée; et

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit précédemment, prient le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. Les associés déclarent en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Seconde résolution

Les associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés approuvent le bilan d'ouverture de la Société au 28 novembre 2006 dont une copie restera attachée au présent acte. Il résulte de ce bilan que les actifs nets de la Société s'élèvent à au moins EUR 12.500,-.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PINTO BASTO INTERNATIONAL, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts,

«assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

VI. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. la Société peut racheter ses propres parts sociales. La décision de rachat des parts sociales de la Société sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent (100%) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat excède la valeur

nominales des parts sociales à racheter, le prix de rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où il existe des réserves distribuables suffisantes eu égard cette différence.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

VI. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit (par lettre, télécopie ou tout autre moyen électronique y compris le courrier électronique) un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la ou les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

VI. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Au même moment, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance desdits bilans et compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Disposition Générales

Pour tout ce qui n'est pas disposé dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi applicable;

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera à Luxembourg, le 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

En conséquence de la consolidation du nombre de parts sociales représentant le capital social, SYLA HOLDINGS INC. recevra 335 parts sociales en contrepartie de 8.370 parts sociales originellement détenues.

En conséquence de la consolidation du nombre de parts sociales représentant le capital social, SAMOCH HOLDINGS INC. recevra 165 parts sociales en contrepartie de 4.130 parts sociales originellement détenues.

Des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) seront émises et allouées aux Associés dans les proportions de leur détention existantes.

En conséquence, le capital social a été alloué comme suit:

	Parts sociales
SYLA HOLDINGS INC.: trois cent trente cinq	335
SAMOCH HOLDINGS INC.: cent soixante cinq	165

Sixième résolution

Les associés décident de prendre connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée, du mandat de l'administrateur, COMPANY MANAGERS LTD, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la Société.

Septième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée:

2) Monsieur Johan Dejans, directeur de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, en Belgique, demeurant à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

2) Monsieur Richard Brekelmans, directeur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

3) Monsieur Michael Verhulst, directeur de sociétés, né le 25 août 1969, à Almelo, Pays-Bas, demeurant à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe;

Huitième résolution

Les associés décident d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 novembre 2006, vol. 440, fol. 2, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013956/242/536.

(070005855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.268.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARET PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15th March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET LOB, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115268 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9th day of June 2006 number 1122, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET LOB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.268 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 juin 2006 numéro 1.122, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 80, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013914/202/79.

(070005811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Parc Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 84.249.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 décembre 2006

Suite aux démissions avec effet immédiat de Monsieur Flavio Ingargiola de ses fonctions d'administrateur de la société PARC IMMOBILIERE S.A., les administrateurs restant en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter comme nouvel administrateur - avec effet immédiat et pour une durée de six ans - Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant au 4, via Palestro, 50123 Florence (Italie) et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour extrait conforme

S. Tortell / R. Zimmer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014111/664/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.359.

Je tiens par la présente à vous faire part de ma démission au sein du conseil d'Administration de la société GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING, Société Anonyme avec siège social sis à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112 359, avec effet au 15 janvier 2006.

Le 22 décembre 2006.

GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING

M. Krier

Référence de publication: 2007014202/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Energie Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.466.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. pour une période de 1 an.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014209/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007013297/231/14.

(070004535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth décembre.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at C/O M&C CORPORATE SERVICES LTD, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its General Partner PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I LTD; and represented by Mr. Raphaël Poncelet, expert-comptable, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 30, 2006.

The proxy given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a Company which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» (the «Company») under the name of PAMPLONA PE HOLDCO 5 S.A.

Art. 2. Registered office.

(1) The registered office is established in the City of Luxembourg.

(2) It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

(3) The address of the registered office may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors.

(4) Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(5) In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

(6) The Company's books and records (including all correspondence) will be kept at the registered office.

Art. 3. Purpose.

(1) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,

develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

(2) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

(1) The Company is established for an unlimited duration.

(2) It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these articles of incorporation and by the law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

(1) The subscribed capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

(2) All the shares are fully paid up.

(3) The authorised capital of the Company is set at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

(4) As a consequence the board of directors is authorised and empowered to:

- implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

- fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;

- abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

(5) The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the board of directors before then.

(6) Each time the board of directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the articles incorporation shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the board of directors or any person authorised by the board shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 6. Increase and reduction of capital.

(1) The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of incorporation and prescribed by law.

(2) The new shares to be subscribed in cash will be offered by preference to the shareholders in proportion to the part of the capital which is represented by their shares. The general meeting will fix the period for exercising the preferential subscription right. It will grant to the board of directors any powers in order to carry out the decisions adopted and to fix the conditions of exercise of the preferential subscription right.

(3) However, by way of derogation from the above, the general meeting may, in accordance with the conditions provided in the law, abolish or limit the preferential subscription right or authorize the board of directors to do so.

Art. 7. Acquisition of proper shares. The Company may acquire its own shares in accordance with the conditions provided in the law. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

(1) Shares will be and remain in registered form.

(2) A shareholders' register will be kept at the registered office and it may be examined by each shareholder who so requires. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his shares;

- the indication of the payments made on his shares;

- the transfers of shares and the dates thereof.

(3) Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

- (4) The ownership of the registered share will result from the inscription in the shareholders' register.
- (5) Certificates reflecting these inscriptions will be delivered to the shareholders.
- (6) The transfer of shares will be made by declaration of transfer registered in the same register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representatives, as well as on the basis of the provisions on the transfer of claims laid down in article 1690 of the code civil. The Company may accept and register in the register any transfer recorded in any correspondence or other documents establishing the consent of the transferor and the transferee.
- (7) Any inscription in the shareholders' register will be made by the board of directors or by any person duly authorized to that effect by the board of directors.

III. Administration - Management - Representation - Auditor

Art. 9. Board of directors.

- (1) The Company will be administered by a board of directors of at least three members; a majority of which shall have their place of residence in Luxembourg and who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.
- (2) Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the meeting of the shareholders with or without cause.
- (3) The mandate of the directors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

Art. 10. Vacancy

- (1) In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy may be filled by the remaining directors in the manner provided by law. In such an event the next shareholders' meeting will proceed to the final election.
- (2) A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will terminate the mandate of his predecessor.

Art. 11. Chairman.

- (1) The board of directors will choose from among its Luxembourg resident members a chairman.
- (2) In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director as chairman pro tempore.

Art. 12. Meetings.

- (1) Meetings of the board of directors will be convened and presided by the chairman or, in his absence, by the director replacing him.
- (2) The board of directors will meet as often as the Company's interests so require, or each time two directors at least so require. The meetings will normally be held in Luxembourg at the place stated in the convening notice.

Art. 13. Procedure.

- (1) The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented, provided that non-Luxembourg resident directors may not constitute a majority of the directors present at the meeting.
- (2) Any director may appoint in writing, by cable or by fax another director as his proxy in order to represent him at a determined meeting of the board of directors and to vote on his behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his vote.
- (3) Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons attending the meeting to hear one another, provided that no director may participate telephonically from outside Luxembourg at such meeting. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.
- (4) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.
- (5) Any resolutions of the board are adopted by a majority of the directors holding office.
- (6) The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 14. Minutes.

- (1) The resolutions adopted by the board of directors will be minuted. The minutes will be signed by the chairman of the meeting and by one other director. The minutes relating to resolutions adopted by circular vote will be signed by the chairman of the board and by one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by cable or by fax will remain attached thereto.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

(3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

Art. 15. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, except the powers which are expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Daily management.

(1) The board of directors may delegate the daily management and the representation of the Company within such daily management to one or more persons. It appoints and removes the persons to whom such management has been delegated, who may, but need not be directors, and fixes their remuneration and determines their powers.

(2) The delegation of the daily management to a member of the board of directors imposes on the board the duty to annually report to the ordinary general meeting of shareholders on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to the delegate.

(3) The board of directors and the persons to whom the daily management has been delegated, within the limits of such management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

(4) The board of directors may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 17. Representation.

(1) The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or notary public, and in judicial proceedings, by the sole signature of any director.

(2) It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

Art. 18. Statutory auditor.

(1) The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or several auditors, who need not be shareholders, and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

(2) They are always re-eligible and they may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

(3) The general meeting of shareholders determines the number of the auditors.

(4) The mandate of the auditors who have not been re-elected will terminate immediately after the ordinary general meeting of shareholders of the year in the course of which their mandate will expire.

(5) The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 19. Powers.

(1) Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

(2) Its decisions adopted in conformance with these articles of incorporation and the law are binding on all the shareholders, including the absent or dissenting shareholders.

Art. 20. General meetings of shareholders.

(1) The annual general meeting of the shareholders will be held each year on the sixteenth day of the month of June, at 1.00 p.m., local time.

(2) If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day, at the same hour.

(3) Shareholders' meetings, whether ordinary or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting.

(4) Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Convening right.

(1) The board of directors will convene the shareholders' meeting.

(2) A shareholders' meeting must be convened so as to be held within one month if one or more shareholders representing at least 10% of the Company's capital so require. Such request must be in writing and specify the items to be put on the agenda.

Art. 22. Convening notices.

(1) The notices convening the shareholders' meetings will be made by registered letter sent to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

(2) If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Representation. Each shareholder may act at any shareholders' meeting by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 24. Bureau.

(1) Each shareholders' meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his absence, by the person appointed by the shareholders.

(2) The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more scrutineers. They together form the bureau.

Art. 25. Voting right. Each share has one vote.

Art. 26. Decisions of the shareholders' meeting.

(1) The general meeting may only deliberate on the items on the agenda.

(2) Except as otherwise required by law, the resolutions will be adopted by a majority of the votes, whatever the number of the shares represented.

(3) The general meeting convened for the purpose of amending the articles of incorporation can only be validly held if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of those relating to the Company's object or form. In the meeting, in order to be valid, the resolutions need to be adopted by a two-thirds majority of the votes of all the shares present or represented.

Art. 27. Minutes.

(1) The minutes of the general meeting of shareholders will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

(2) Copies or extracts of such minutes which need to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board, by any director or by the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated.

(3) The minutes will be kept at the Company's registered office.

V. Annual Accounts - Appropriation of Profits

Art. 28. Accounting year.

(1) The accounting year of the Company will begin on the 1st January and will terminate on the 31st December of each year.

(2) Each year the board of directors will draw up an inventory and prepare, in conformance with the law, the annual accounts, which include the balance-sheet, the profit and loss account and the notes.

Art. 29. Approval of the annual accounts - Discharge.

(1) The general meeting of shareholders hears the management report, examines the report of the auditor and, if thought fit, approves the accounts.

(2) After approval of the accounts, the general meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and of the auditors.

Art. 30. Publicity. The annual accounts, the management report and the documents provided for in the law will be made public in the manner provided for in the law.

Art. 31. Distribution of profits.

(1) An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance-sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's capital.

(2) The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.

Art. 32. Dividends.

(1) The board of directors will decide the time and place of payment of any dividend.

(2) The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution - Liquidation.

(1) In the event of the dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of shareholders deciding such liquidation, which, as the case may be, will determine their powers and their compensation. The power to amend the articles of incorporation, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting.

(2) The powers of the directors will come to an end by the appointment of the liquidators.

Art. 34. Allocation of the surplus.

After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares which they hold.

VII. General provision

Art. 35. Application of the law. All matters not governed by these articles of incorporation will be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2008.

Subscription and Liberation

The shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed Capital EUR	Number of shares	Paid up Capital EUR
PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I L.P., prenamed	125,000.-	100,000	125,000.-
Total:	125,000.-	100,000	125,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand five hundred euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in the year 2008:

- 1) Mr. Pavel Nazarian, company executive, residing professionally at 22, Grand-Rue, 2nd Floor, L-1660 Luxembourg.
- 2) Mr. Vincent Goy, company director, residing professionally at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) Mr. Maxime Molter, private employee, residing professionally at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Second resolution

KPMG S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, has been appointed statutory auditor for a period ending with the next annual general meeting.

Third resolution

The registered office is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I LP, une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social à C/O M&C CORPORATE SERVICES LTD, PO Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner PAMPLONA PRIVATE EQUITY ADVISORS I LTD;

représenté par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006.

Cette procuration, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparants, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituée:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (la «Société») qui sera dénommée PAMPLONA PE HOLDCO S S.A.

Art. 2. Siège social.

- (1) Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.
- (2) Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.
- (3) Le siège social pourra être transféré dans la commune par une décision du conseil d'administration.
- (4) Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.
- (5) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.
- (6) Les livres et dossiers de la Société (y compris toute la correspondance) seront conservés au siège social.

Art. 3. Objet.

(1) L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites filiales ou filiales apparantées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

(2) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

- (1) La Société est constituée pour une durée illimitée.
- (2) Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents statuts et par la loi.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social - Actions.

- (1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.
- (2) Les actions sont entièrement libérées.
- (3) Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.
- (4) En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, y compris toutes primes d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions nouvelles contre apports en espèces.

(5) Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

(6) Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social.

(1) Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts et par la loi.

(2) Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent par leurs actions. L'assemblée générale déterminera la période pour exercer le droit de souscription préférentiel. Elle accordera au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter les décisions adoptées et pour déterminer les conditions d'exercice de ces droits préférentiels.

(3) Cependant, par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale peut, en accord avec les conditions prévus par la loi, décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Art. 7. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions selon les conditions prévues par la loi. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Art. 8. Forme des actions - Registre des actionnaires.

(1) Les actions sont et resteront nominatives.

(2) Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par tout actionnaire qui le demande. Ce registre contiendra:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions;
- l'indication des paiements effectués sur ses actions;
- les transferts des actions avec leur date.

(3) Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

(4) La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

(5) Des certificats reflétant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

(6) Le transfert d'actions sera faite par déclaration de transfert, inscrite au même registre, datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leur représentants, de même que sur la base des dispositions sur le transport de créance de l'article 1690 du code civil. La Société peut accepter et inscrire au même registre tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

(7) Toute inscription dans le registre des actionnaires sera faite par le conseil d'administration ou par toute personne mandatée à ces fins par le conseil d'administration.

III. Administration - Gérance - Représentation - Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration.

(1) La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, dont une majorité d'entre eux doivent avoir leur lieu de résidence au Luxembourg, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Les administrateurs sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

(3) Le mandat des administrateurs qui n'ont pas été réélus se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat expire.

Art. 10. Vacance.

(1) En cas de vacance au sein du conseil d'administration, il pourra y être pourvu par les administrateurs restants selon les modalités prévues par la loi. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive.

(2) Un administrateur élu en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas encore expiré finira le mandat de son prédécesseur.

Art. 11. Président.

(1) Le conseil d'administration choisira parmi ses membres résidents au Luxembourg un président.

(2) En l'absence de ce président, les administrateurs présent à la réunion désigneront un autre administrateur comme président pro tempore.

Art. 12. Reunions.

(1) Les réunions du conseil d'administration seront convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur le remplaçant.

(2) Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent, ou chaque fois qu'au moins deux administrateurs le demandent. La réunion se tiendra normalement au Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 13. Procedure.

(1) Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, pourvu que les administrateurs non-résidents luxembourgeois ne constitue pas une majorité d'administrateurs présents lors de la réunion.

(2) Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par câble un autre administrateur comme son mandataire, qui votera en son nom. L'administrateur agissant par l'intermédiaire d'un mandataire est considéré comme présent en ce qui concerne le vote.

(3) Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'écouter simultanément, pourvu qu'aucun administrateur ne participe téléphoniquement à cette réunion en dehors du Luxembourg. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un administrateur situé au Luxembourg sera censée être équivalente à une présence physique lors de la réunion et la réunion tenue sous cette forme sera censée s'être tenue au Luxembourg.

(4) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valides de la même manière que si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs documents d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre, telefax ou telex. Une réunion du conseil d'administration tenue par vote circulaire en censée s'être tenue au Luxembourg.

(5) Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

(6) Le lieu effectif et exclusif de l'administration devra être au Luxembourg. Toute activité d'administration devra être effectué de ou au Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux.

(1) Toute réunion du conseil d'administration fera l'objet d'un procès-verbal. Les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procès-verbaux des résolutions adoptées par vote circulaire seront signés par le président de la réunion ou par un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimées par écrit, par câble ou par fax resteront annexés aux procès-verbaux.

(2) Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateurs ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

(3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

Art. 15. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux qui sont réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts.

Art. 16. Gestion journalière

(1) Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs personnes. Il nomme et révoque les personnes à qui la gestion journalière a été confiée, qui n'auront pas besoin d'être administrateur, fixe leur rémunération et détermine leurs pouvoirs.

(2) La délégation à un membre du conseil d'administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

(3) Le conseil d'administration et les personnes à qui la gestion journalière a été déléguée, dans les limites de cette délégation, peuvent aussi déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes choisies par eux.

(4) Le conseil d'administration peut établir un ou plusieurs comités, dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs, et détermine leur composition et leurs pouvoirs.

Art. 17. Représentation.

(1) La Société sera engagée dans tous actes, y compris ceux qui nécessitent l'intervention d'un officier public ou d'un notaire, et dans les procédures judiciaires par la signature individuelle d'un administrateur.

(2) Elle sera valablement engagée par toutes personnes à qui un pouvoir de signature spécial aura été accordé, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Commissaire aux comptes.

(1) Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui ne peut dépasser six ans.

(2) Ils sont rééligibles et ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale.

(3) L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires aux comptes.

(4) Le mandat des commissaires aux comptes qui n'ont pas été réélus prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de l'année au cours de laquelle leur mandat se termine.

(5) Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux déterminés par la loi.

IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

(1) Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

(2) Les décisions sont adoptées conformément aux présents statuts et la loi et elles lient tous les actionnaires, y compris les absents et les dissidents.

Art. 20. Assemblée générale.

(1) L'assemblée générale annuelle se réunit le seizième jour du mois de juin de chaque année à 13.00 heures, heure locale.

(2) Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

(3) Les assemblées générales ordinaires aussi bien qu'extraordinaires se réunissent au siège social de la Société ou à tel autre endroit au Luxembourg indiqué dans les avis de convocations.

(4) Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 21. Convocation.

(1) Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration.

(2) Les assemblées générales devront être convoquées de façon à se réunir dans le mois qui suit si un ou plusieurs actionnaires, réunissant au moins 10% du capital social, le demandent. Une telle requête doit être faite par écrit et indiquer l'ordre du jour.

Art. 22. Avis de convocation.

(1) L'avis de convocation sera envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

(2) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 23. Représentation. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Art. 24. Bureau.

(1) Chaque assemblée générale sera présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par la personne désignée par les actionnaires.

(2) Le président nomme un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble ils forment le bureau.

Art. 25. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 26. Décisions de l'Assemblée Générale.

(1) L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les points prévus à l'ordre du jour.

(2) Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions seront adoptées à la majorité des votes, peu importe le nombre d'actions représentées.

(3) L'assemblée générale modificative des statuts ne peut être valablement tenue que si l'ordre du jour contient en détail les modifications proposées et, le cas échéant, s'il contient le texte des modifications de l'objet ou de la forme de la Société. Pour être valables, lors de l'assemblée, les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des votes de toutes les actions présentes ou représentées.

Art. 27. Procès-verbaux.

(1) Les procès-verbaux de l'assemblée seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

(2) Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par un administrateur ou par toute(s) autre(s) personne(s) à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

(3) Les procès-verbaux seront conservés au siège social de la Société.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices**Art. 28. Année sociale.**

(1) L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

(2) Le conseil d'administration, chaque année, fait un inventaire et prépare, suivant les dispositions de la loi, les comptes annuels, qui incluent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe.

Art. 29. Approbation des comptes annuels - Décharge.

(1) L'assemblée générale des actionnaires entend les rapports des administrateurs, examine le rapport des commissaires aux comptes et, si elle le juge approprié, approuve les comptes annuels.

(2) Après approbation des comptes, l'assemblée générale, par vote spécial, se prononce sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 30. Publicité. Les comptes annuels, le rapport de gestion et les documents prévus par la loi sont publiés conformément aux dispositions de la loi.

Art. 31. Affectation des bénéfices.

(1) Une somme au moins égale à un vingtième des bénéfices nets résultant du bilan, diminuée des frais généraux et des provisions nécessaires, et de toutes autres dépenses, doit être mise de côté annuellement pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

(2) L'assemblée générale des actionnaires décide discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle peut, notamment, allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves, ou encore le reporter.

Art. 32. Dividendes.

(1) Le conseil d'administration déterminera la date et le lieu de paiement de dividendes.

(2) Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

VI. Dissolution, Liquidation**Art. 33. Dissolution, Liquidation.**

(1) En cas de dissolution de la Société pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura décidée de la dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. L'assemblée générale garde le pouvoir de modifier les statuts, si cela est justifié par les besoins de la liquidation.

(2) Les pouvoirs des administrateurs prendront fin par la nomination des liquidateurs.

Art. 34. Répartition du bénéfice. Après paiement de toutes dettes et du passif de la Société ou dépôt de tous fonds à cet effet, le bénéfice sera versé aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent.

VII. Loi applicable

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Capital libéré EUR
PAMPLONA CAPITAL PARTNERS I L.P., prénommé	125.000,-	100.000	125.000,-
Total:	125.000,-	100.000	125.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

Constatation

Le notaire instrumentaire constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008:

- 1) Monsieur Pavel Nazarian, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 22, Grand-Rue, 2ème étage, L-1660 Luxembourg.
- 2) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) Monsieur Maxime Molter, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Deuxième résolution

KPMG S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire.

Troisième résolution

Le siège social est établi à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 12, case 2. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Mersch, le 8 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013967/242/617.

(070005684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et de M. Keith McShea et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Pascal Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy, France, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et M. Jean Louis Camuzat, né le 1^{er} janvier 1963 à Fontenay aux roses, France, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Greg Richardson, M. Jean Louis Camuzat, M. Weber Patrick et M. Pascal Leclerc.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007013241/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01495. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.798.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012800/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01519. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Knight Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007013281/220/12.

(070004714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Merrill Lynch Administration Services (Luxembourg)).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties que la société MERRILL LYNCH & CO. INC., établie et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, a cédé ses 1.500 parts sociales dans la société BlackRock OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. avec effet au 29 septembre 2006 à la société BlackRock HoldCo 1, LLC, établie et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, immatriculée sous le numéro 68-0635710.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

	Parts sociales
BlackRock HoldCo 1, LLC	1.500
Total:	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013243/1040/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07609. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Merrill Lynch Administration Services (Luxembourg)).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties que la société MERRILL LYNCH EUROPE PLC a cédé ses 1.500 parts sociales dans la société BlackRock OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. avec effet au 7 septembre 2006 à la société MERRILL LYNCH & CO. INC., établie et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, immatriculée sous le numéro 0790151.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

	Parts sociales
MERRILL LYNCH & CO. INC.	1.500
Total:	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013244/1040/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07631. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Capon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 70.956.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 14.00 heures le 17 octobre 2006*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

- des administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nico, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- du commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallensellen Zurich;
- qui acceptent, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007013124/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07542. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Cita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 103.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012802/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01492. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Cita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 103.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012803/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01490. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Caruso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.157.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012804/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01487. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Ixina International, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 61.347.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007012807/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02707. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Lehman Brothers European Mezzanine LB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.708.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012805/3984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01528. - Reçu 46 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

L.F.A., Luxembourg Flight Association S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 79.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012827/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00468. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Mondi, Société à responsabilité limitée,

(anc. Mondi Investments (Austria) S.à r.l.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007012822/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01261. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour UBS (LUX) EXPOSURE SICAV
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
M. Dinklage / A. Trappendreher
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007012977/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00639. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARET PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15th March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET BGHH, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115 275 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14th day of June 2006 number 1156, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie

Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET BGHH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.275 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2006 numéro 1.156, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 79, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013903/202/80.

(070005385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Armoise Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.190.

— STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.785 here represented by two of its Directors UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l. hereby represented by Mr Matthijs Bogers, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, in his capacity as Manager of the Company and ProServices MANAGEMENT S.à r.l., hereby represented by Mr Matthijs Bogers prenamed, in his capacity as Manager.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of ARMOISE FINANCE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

	Shares
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed,	500
Total shares:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) ProServices MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal RCS Luxembourg B number 105.263 is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, ici représentée par deux de ses Administrateurs UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l., représentée par M. Matthijs Bogers, employé privé, avec résidence professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en tant que gérant de la Société et ProServices MANAGEMENT S.à r.l., ici représentée par M. Matthijs Bogers, pré-qualifié, en tant que Gérant de la Société.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles ell détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la sociétés.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARMOISE FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être

transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
PARLAY FINANCE COMPANY S.A., précitée,	500
Total parts sociales:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euro (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) ProServices MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, RCS Luxembourg B numéro 105.263 est nommée gérante pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 89, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007013936/202/262.

(070005232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 101.221.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 22 août 2006 que la société PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société de la façon suivante:

- 118 parts sociales en faveur de la société KPI SIERRA 1 S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 117.700; et
- 7 parts sociales en faveur de Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne)

Il résulte de ce qui précède que les associés de la Société sont actuellement KPI SIERRA 1 S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg dans les proportions indiquées ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007014225/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.768.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13 décembre 2006

Suite aux démissions avec effet immédiat de Monsieur Fernand Sassel de ses fonctions d'administrateur de la société DOM ESTATE S.A., les administrateurs restant en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter comme nouvel administrateur - avec effet immédiat et pour une durée de six ans - Monsieur Antonio Zullo, avocat, demeurant au 3b, Chemin des Sauges, 1018 Lausanne (Suisse) et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour extrait conforme

S. Assy / S. Tortell

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007014112/664/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

PAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.827.

—
Statuts coordonnés en date du 14 décembre 2006, suite à un acte n° 699 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007013409/208/12.

(070004906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

JER Cornavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. JER Europe Fund III 6 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.442.

—
In the year two thousand and six, on the twentieth of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg registered under number B 115.656 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Annick Braquet, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of a power of attorney on November 20, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of JER EUROPE FUND III 6 S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.442, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing Mersch, dated February 15, 2006, published the July 20, 2006 in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1197.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's name into JER CORNAVIN S.à r.l. and to subsequently amend article 1 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER CORNAVIN S.à r.l. (the Company).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately EUR 900.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 115.656 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de JER EUROPE FUND III 6 S.à r.l. (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.442, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, reçu en date du 15 février 2006, publié le 20 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1197.

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en JER CORNAVIN S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit, avec effet immédiat;

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination JER CORNAVIN S.à r.l. (ci-après, la Société).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 89, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007013959/242/80.

(070005927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Redsails S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.971.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIMM S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 106.971, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 805 du 16 août 2005.

L'assemblée est ouverte à 15 heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec même adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Roberta Masson, employée privée, et Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en REDSAILS S.A.;
2. Modification afférente de l'article premier des statuts sociaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée qui est plénière comme dit ci-avant prend à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en REDSAILS S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article premier est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée REDSAILS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, R. Masson, S. Bortolus, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 2007. REM 2007 9 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007013988/5770/46.

(070005321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Sonoco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 128.674.000,00.

Siège social: L-9645 Derenbach, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 80.610.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 septembre 2006

En date du 7 septembre 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérants de Classe A de la Société avec effet au 29 août 2006:

- Monsieur Guy Harles, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Eric Fort, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de Classe A de la Société avec effet au 29 août 2006 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Arnaud Sagnard, né le 17 novembre 1976 à Paris, France, demeurant à 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Christel Angela Damaso, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

- Madame Isabelle Flamme, demeurant à 20B, Bras, B-6600 Bastogne, Belgique;

- Monsieur Arnaud Sagnard, demeurant à 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Christel Angela Damaso, demeurant à 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Monsieur Charles John Hupfer, demeurant à 912, Westhome Avenue, Hartsville SC 29550, U.S.A.;

- Monsieur James Donald Sudlow, demeurant à Kouterstraat 99, B-9090 Overijse, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007013200/6565/35.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04950. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012809/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07357. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070004367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2007.
